

# LA GRAVE - LA MEIJE

INFORMATIONS MUNICIPALES - DECEMBRE 2016

## INVESTISSEMENTS EN COURS

**CHAPELLE DES FREAUX** : les travaux ont été attribués aux entreprises Abilio DA SILVA RODRIGUES pour la maçonnerie, la Courseronne de Simon BERTHIEUX pour la menuiserie et André JACOB pour l'électricité.

**EAU ET VOIRIE DES HIERES** : La région a attribué 30 % de subvention, soit 44 616 €, pour la réfection de la voirie. L'Agence de l'Eau et le Département instruisent la demande de subvention et devraient prendre leur décision mi 2017.

**EAU DU BAS DU COIN** : l'Etat a accordé une subvention de 30 000 €. Celle-ci sera annulée en mai 2017 si les travaux ne débutent pas avant. L'Agence de l'Eau et le Département instruisent la demande de subvention et devraient prendre leur décision mi 2017. Les travaux devraient démarrer au printemps pour ne pas perdre la subvention de l'Etat.

## PROJETS TERMINES

### VTT DE DESCENTE AU TELEPHERIQUE

Ce projet financé dans le cadre du PADS est terminé. Des pistes de vélo de descente ont été réalisées en 2015 et un plan du domaine a été réalisé en 2016. Une commission « sentiers » a été créée avec les acteurs concernés et elle se penchera sur les éventuels conflits d'usage (piétons, VTT...).

### PIOLETS D'OR

Ce projet porté par le GHM (Groupe de Haute Montagne) a été réalisé. La manifestation a eu lieu à La Grave au printemps 2016, elle était habituellement organisée à Chamonix et elle a été déplacée par solidarité envers le territoire de la Haute Romanche suite aux problèmes de route au niveau du Chambon. La commune a bénéficié d'une subvention exceptionnelle reversée intégralement au GHM.

### TERRAIN DE PETANQUE

Un terrain de pétanque a été aménagé par le service technique à l'Arborétum.

## ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

### UNE CABANE POUR L'ALPAGE DE PUY GARNIER

La mairie de la Grave, accompagnée par l'AFP, a un projet de cabane pour l'alpage de Puy Garnier. Cette cabane sera construite sur le site du Pasquier du Roi. Elle sera à destination du berger

La cabane d'alpage est un outil majeur pour l'activité agricole. Elle permet :

- la surveillance du troupeau,
- le regroupement nocturne du troupeau dans un parc électrifié proche de la cabane et de cette manière permet au berger d'intervenir rapidement en cas d'attaque de loup,

- d'utiliser une grande partie de l'alpage, et de mener à bien la gestion agro-pastorale et environnementale de l'alpage,

La vocation de la cabane d'alpage est double. Lieu de vie et de repos pour le berger (et éventuellement ses hôtes ou sa famille), elle est également un véritable outil de gestion de l'estive.

Depuis 2013, l'AFP avait mis à disposition du berger une cabane légère de 9m<sup>2</sup>, héliportable afin de permettre l'activité pastorale.

Celle-ci, ayant fait ses preuves en terme d'emplacement (en dehors des coulées d'avalanches), étant stratégique par rapport à la conduite du troupeau, doit être remplacée par une véritable cabane aux normes en vigueur.

Une nouvelle cabane devra voir le jour au printemps 2017. De forme rectangulaire et compacte, à deux pans, l'orientation est réfléchi afin que le chalet soit le plus fonctionnel possible pour le berger. Trois points de visibilité sur le troupeau seront privilégiés depuis l'intérieur.

**Ce chalet bois d'une surface de 19m<sup>2</sup> (intérieur) sera fabriqué par une entreprise spécialisée dans ce type d'équipement.**



## INFORMATIONS DIVERSES

### TAXE DE SEJOUR

La déclaration des hébergeurs doit être déposée en mairie au plus tard dans la première quinzaine d'octobre 2016.

Cette taxe permet aux communes de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels touristiques dans un but touristique. A La Grave elle est entièrement reversée à l'Office du Tourisme par le biais de la subvention versée par le SIVOM La Grave Villar d'Arène à l'Office du Tourisme, le SIVOM étant financé par les deux communes de La Grave et Villar d'Arène.

Le montant de taxe de séjour récoltée pour l'année 2014-2015 a été de 23 500 €.

La participation de la commune au SIVOM a été de 510 000 € en 2015.

La subvention du SIVOM à l'Office du Tourisme a été de 190 000 € en 2015.

Une délibération du 29 mars 2016 a modifié quelques règles afin d'être en conformité avec la loi de finances de 2015, **les assujettis** sont les suivants :

*La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation « Art. L. 2333-29 ».*

*Exonérations :*

- Les personnes mineures (moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans l'une des deux communes du territoire intercommunal La Grave – Villar d'Arène
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par mois

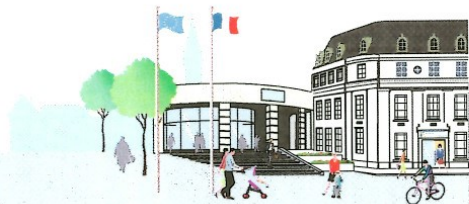

### ELECTIONS

Après un déménagement, réinscrivez-vous sur les listes électorales de votre nouvelle commune **avant le 31 décembre 2016 pour voter aux élections présidentielle et législatives de 2017.**

**Rendez-vous en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**


## REGLEMENT DES FACTURES EMISES PAR LA COMMUNE DE LA GRAVE

Désormais vous avez la possibilité de régler vos avis de sommes à payer par internet.



**Un nouveau service offert par votre collectivité**

*Désormais vous avez la possibilité de payer vos avis de sommes à payer par Internet*



**Un moyen de paiement sûr, facile et rapide**



Le paiement par Internet vous permet de régler vos factures quand vous le souhaitez (service disponible 7j/7 et 24h/24) de façon sécurisée.

**Le mode d'emploi est simple**

Il suffit de vous munir de votre « Avis de Sommes à Payer » que vous venez de recevoir, tous les renseignements nécessaires y figurent.

- 1 > Connectez vous à l'adresse Internet indiquée
- 2 > Saisissez les renseignements demandés
- 3 > Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran
- 4 > Vous êtes orienté vers la page de paiement sécurisée, saisissez les coordonnées de votre carte bancaire
- 5 > Validez, vous recevez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement

*C'est fini, votre facture est réglée !*



## APPARTEMENTS MEUBLES REGLEMENTATION

La préfecture a édité un document à destination des loueurs de meublés concernant la réglementation et les déclarations obligatoires. Vous trouverez ce document en pièce jointe.

## TELEPHERIQUE

La procédure de délégation de service public pour la gestion du téléphérique suit son cours. Les règles de procédure (très encadrées par la loi) ne permettent pas de communiquer sur les candidatures. Le conseil municipal vous informera des avancées des différentes étapes dès que cela sera permis.

## REPAS DES AINES

Il aura lieu le dimanche 11 décembre aux Agneaux à Villar d'Arène.

Les personnes de plus de 65 ans domiciliées sur la commune ont été invitées.

*A noter que si vous êtes invité(e) et que vous avez oublié de répondre vous pouvez encore le faire.*

## DEMANDES DIVERSES

Nous vous transmettons ci-dessous deux demandes qui concernent des projets intéressants pour la commune.

### MINES DU GRAND CLOT

Bonjour, je me présente : Odile Martin Cocher, j'habite aux Fréaux et depuis déjà 5 ans je fais des recherches sur l'histoire des mines du Grand Clos. J'ai déjà quelques renseignements sur cette belle exploitation.

Actuellement je recherche des **témoignages de personnes** qui auraient eu de la famille ayant travaillé dans les mines.

Je cherche aussi des **photos des mines, de mineurs, de l'usine** etc...

Egalement **des outils** utilisés dans les mines, **des vêtements, chaussures, sacoches, ...**

Et tout autre objet utilisé au quotidien durant les grandes périodes d'exploitation entre 1779 à 1926.

Je vous remercie fortement pour votre aide.

Vous pouvez me contacter aux numéros suivants :

Portable : 06.08.81.54.24

Fixe : 04.76.79.94.67

[odile.martincocher@outlook.com](mailto:odile.martincocher@outlook.com)

Vous pouvez laisser vos documents à l'office du tourisme, je ferai des photos...

Je peux me déplacer, vous voir pour discuter sur ce sujet.

Encore merci pour votre collaboration, Odile Martin Cocher.

\*\*\*\*\*

### FONTAINES

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation des fontaines de la Grave et des hameaux mené par la mairie, je suis à la recherche d'anciennes photos des fontaines des différents villages.

A quoi ressemblaient nos fontaines dans le passé?

Quelles sont leurs histoires?

A quoi/qui/comment servaient-elles?

Merci pour vos contributions à adresser à:

Maryline POMARD

Mairie de La Grave

05320 LA GRAVE

[mpomard.mairielagrave@gmail.com](mailto:mpomard.mairielagrave@gmail.com)

06 31 43 68 83



*Les élus de La Grave et le personnel intercommunal vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne saison d'hiver.*